



Commune de Lutry

Municipalité

Service des Travaux et Domaines

Réponse au postulat du Conseiller Vincent Hofer

Moratoire de 5 ans sur l'installation de nouveaux terrains synthétiques utilisant ces microbilles en pneus recyclés, en privilégiant des alternatives inoffensives.

1. Postulat de M. Vincent Hofer – Préambule

Au cours de la séance du Conseil communal du 12 mars 2018, le Conseiller communal, M. Vincent Hofer, a déposé un postulat ayant la teneur suivante :

« Nous sommes tous attachés à la santé de nos enfants et nos petits-enfants.

Nous nous fions aux directives européennes fixant les limites de toxicité des jouets pour enfants. La limite maximale de substances nocives dans les plastiques est fixée à 0.5 mg/kg. (cf ordonnance du DFI).

Or il existe un jeu extrêmement populaire qui contient non pas 2 x plus, ni 20 x plus, ni même 200 x plus, mais 2000 x plus de substances toxiques, pourtant déclarées cancérigènes!

Ce jeu, que de nombreux jeunes de notre commune pratiquent, porte le nom de football. En effet, sur chaque terrain synthétique sont déversés 23'000 pneus réduits en microbilles et en poussière. Or ces particules sont chargées de nombreux produits: de l'arsenic, du plomb, du chrome, des hydrocarbures... Jusqu'à 190 substances toxiques ou cancérigènes sont retrouvées dans ces petits granulés qui s'introduisent dans le sang via la peau, la bouche, les poumons, les muqueuses, etc.

Cette exposition soutenue à ces hydrocarbures aromatiques polycycliques entraînerait de probables mutations génétiques au sein du système lymphatique. Des statistiques ont été réalisées portant sur 198 cas de cancer chez de jeunes joueurs et joueuses ayant évolué sur des terrains synthétiques, dont deux tiers de gardiens, les plus exposés à ces particules. Suffisamment alarmant pour que New York et une centaine de villes américaines renoncent à ces granulés.

Lymphomes et leucémies sont en très forte augmentation chez les adolescents, du jamais vu auparavant. Il est probable que ceux-ci apparaissent en raison de la présence de ces modificateurs endocriniens contenus dans les produits dérivés du pétrole.

Si les terrains actuels sont parfaitement légaux, puisque répondant aux normes européennes tolérant jusqu'à 1g de substances nocives par kilo de caoutchouc, nous demandons à ramener ce taux à 0,5 mg / kg. En effet, ces normes sont faites pour les pneus qu'il est plus rare, vous en conviendrez aisément, de prendre dans l'œil, la bouche ou les bronches.

Concrètement, nous demandons:

- *Un moratoire de 5 ans sur l'installation de nouveaux terrains synthétiques utilisant ces micro-billes en pneus recyclés, en privilégiant des alternatives inoffensives.*

Pour toutes ces raisons, nous demandons à nos collègues du Conseil communal de renvoyer cette motion à la Municipalité.

Il nous faut, au minimum appliquer le principe de précaution.

La santé de nos enfants n'a pas de prix.

Vincent Hofer, au nom des Indépendants et vert'libéraux, Lutry

06 mars 2018 »

2. Rapport de la Municipalité

Le plan prévisionnel d'investissement 2016-2020 de la Commune ne prévoit pas de construire de nouveaux terrains de football, à plus forte raison des terrains synthétiques.

Néanmoins, dans ce même plan, le remplacement de la pelouse synthétique du terrain de football du Grand-Pont est prévu d'être réalisé en 2020.

Les derniers contrôles qualité de la pelouse existante confirment que ce terrain respecte les standards en vigueur pour la pratique de football de compétition.

Pour le choix de la nouvelle pelouse synthétique, divers renseignements seront pris auprès de l'Association Suisse de Football, de l'Office fédéral de la Santé publique et des fournisseurs d'équipement sportif. Ces informations permettront de proposer au club FC Lutry le produit le plus adapté à la pratique du football et le plus respectueux de la santé des utilisateurs.

Ces travaux de remplacement de la pelouse synthétique du terrain de football du Grand-Pont feront l'objet d'un préavis qui sera soumis en 2019 au Conseil Communal.

Pour garantir le délai de réalisation, dès cette année les premiers contacts seront pris avec le FC Lutry pour planifier la période des travaux la moins dommageable pour le club.

Les dernières informations reçues le 25 avril 2018 de l'OFSP confirment que les pelouses synthétiques, composées de granulats de caoutchouc provenant de pneus usagés, n'engendrent pas des risques accrus pour les utilisateurs. Il n'y a donc pas lieu de remplacer ces granulats avant la date prévue pour le renouvellement de la pelouse.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu au postulat du Conseiller Vincent Hofer.

LA MUNICIPALITE

Affaire traitée par M. Charles Monod, Conseiller Municipal

Adopté en séance de Municipalité du 24 septembre 2018